

Compte-rendu du SAGE Marque-Deûle

Commission thématique 3 : Prévention des risques naturels et prises en compte des contraintes historiques

Jeudi 8 novembre 2018 à 14h

Métropole Européenne de Lille, Salle des conférences

Ordre du jour des réunions :

- 1) Rédaction des documents du SAGE
- 2) Consultation juridique externalisée
- 3) Exposé des dispositions amendées
- 4) Suites à donner

Liste des participants et des excusés est indiqué en fin de compte-rendu



Préambule

Mot d'accueil du Vice-Président pour introduire la séance puis, présentation de l'ordre du jour par Florian BUSY.

Déroulé de l'ordre du jour

1) Rédaction des documents du SAGE

GUIGO Josépha présente l'état d'avancement de la rédaction des documents du SAGE en rappelant les étapes précédentes de concertation.

2) Consultation juridique externalisée

GUIGO Josépha présente les objectifs de la consultation juridique. Elle fait le point sur les premiers retours de la consultation juridique externalisée auprès d'un cabinet d'avocats.

3) Exposé des dispositions amendées

GUIGO Josépha présente les objectifs de la réunion vise à exposer les propositions d'amendement du cabinet d'avocats.

Dans un premier temps les commissaires ont 15 minutes pour prendre connaissance des documents sur lesquels les modifications apportées par le cabinet d'avocats sont mis en évidence par des bulles numérotées.

Puis, Maître SOLEILHAC expose les dispositions qui ont fait l'objet d'une proposition de modification. Certaines de ces modifications visent à compléter et mettre à jour les contextes réglementaires (1, 6, 9, 10 et 13). Toutes les autres propositions de modification visent des dispositions ou des règles.

Dans l'**objectif associé 12** (modification 3), Maître SOLEILHAC confirme qu'il est possible, en l'état de la rédaction de la recommandation, de la transformer en prescription.

Recommandation	<p>Afin de prévenir localement les aléas sur les biens et les personnes, la Commission Locale de l'Eau invite les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux compétents en matière d'urbanisme d'intégrer les risques d'inondation dans leur politique d'aménagement du territoire et documents d'urbanisme.</p> <p>A cet effet, les données du risque inondation doivent être retranscrites dans les documents d'urbanisme dans lesquels des prescriptions d'évitement et d'adaptation doivent être mises en œuvre. Les servitudes d'utilité publique en la matière (PPRI) doivent annexées aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) dans les délais requis afin de pérenniser leur opposabilité, situation que doivent également vérifier les services de l'Etat afin que le préfet puisse, le cas échéant, se substituer à l'autorité compétente afin d'annexer la servitude après mise en demeure restée sans effet, selon les termes des articles L153-60 (PLU) et L163-10 (carte communale) du code de l'urbanisme.</p> <p>Cette intégration peut s'appuyer sur les données centralisées par la structure porteuse du SAGE Marque-Deûle.</p>
----------------	--

GLACET Jean-Marie précise qu'il sera nécessaire d'intégrer des données ayant un niveau de qualité important et robuste techniquement.

DOOM Aude explique qu'en effet ce niveau de qualité doit être important mais que l'intégration de ces données dans les documents d'urbanisme, avec les prescriptions inhérentes, doit être prise en compte.

BUSY Florian explique que les données à intégrer dans les documents d'urbanisme seront ceux de la base de données et que l'appréciation de la qualité et de la robustesse technique des données sera à la charge de la structure porteuse du SAGE dans le cadre de cet engagement.

Sur la base de ces remarques il est proposé de transformer cette recommandation en prescription et qu'une attention particulière sur la qualité des données soit spécifiée dans l'engagement sur la base de données. Il est également proposé de revoir la rédaction de l'avant dernière phrase de la disposition afin de la scinder en 2 parties et permettre une facilité de lecture. La modification est présentée dans le document annexé au présent compte-rendu.

Dans l'**objectif associé 13** (modification 8), Maître SOLEILHAC confirme qu'il est possible de transformer cette recommandation en prescription.

Recommandation	<p>Afin de limiter les phénomènes de ruissellement en milieu rural, la Commission Locale de l'Eau rappelle aux maires leur pouvoir de prescripteur lors de la délivrance d'une autorisation d'occuper le sol pour tenir compte de l'existence des risques (R.111-2). Dans ce cadre, la Commission Locale de l'Eau invite les maires à inclure, chaque fois que cela est nécessaire, des prescriptions dédiées à favoriser le développement et à maintenir les éléments fixes, naturels ou ayant un rôle hydraulique du territoire.</p> <p>De plus, la Commission Locale de l'Eau invite les exploitants et propriétaires à insérer dans leurs baux à vocation rurale des prescriptions qui favorisent le développement et le maintien des éléments fixes, naturels ou ayant un rôle hydraulique du territoire.</p>
----------------	---

BUSY Florian estime que les données actuelles ne permettent pas de transformer cette recommandation en prescription. En effet, un engagement est prévu pour acquérir des données sur ces éléments. Cette recommandation serait transformée en prescription lors du 2nd cycle du SAGE.

BELLAND Sandrine demande si l'étude de ruissellement réalisée dans le cadre du SLGRi de Lens Liévin sera utilisée dans l'acquisition des données.

BOYER Gaëtan confirme que la SLGRi de Lens Liévin est bien terminée.

Cette étude sera intégrée dans l'engagement des données. De plus, le contexte illustratif et les documents du SAGE Marque-Deûle seront mis à jour pour intégrer cette information.

SMURAGA Stanislas demande à ce que cette recommandation reste à ce niveau dans le 1^{er} cycle du SAGE Marque-Deûle afin d'acquérir des données nécessaires avant de prescrire.

Pour l'**objectif associé 14** BELLAND Sandrine précise qu'elle apportera des données pour compléter le contexte illustratif.

BOYER Gaëtan précise que la CALL souhaite un accompagnement du SAGE Marque-Deûle pour appuyer les collectivités impactées par les problématiques liées aux affaissements miniers. Il demande à ce que le SAGE Marque-Deûle permette d'aborder ce sujet également à un niveau inter-SAGE.

BUSY Florian explique que cette thématique est traitée dans cet objectif associé 14 et que cet objectif, en tant que spécificité du territoire, est un objectif prioritaire.

BOYER Gaëtan précise que les services de l'Etat sont très pressants, notamment sur la mise en conformité des réseaux d'assainissement. Il voudrait que le SAGE Marque-Deûle développe cette thématique dans ses orientations.

GAUDRE Séverine explique que la CAHC subit également cette pression par les services de l'Etat.

BUSY Florian détaille les dispositions de cet objectif associé en précisant que dans un premier temps le but est de regrouper les données puis d'associer les acteurs du territoire du SAGE impactés et également inter-SAGE et de préciser les impacts sur la gestion de l'eau. A ce stade des connaissances sur cette thématique il n'est pas possible d'envisager de dispositions supplémentaires.

La modification des échéances subies par la CALL et la CAHC n'étant plus compatible avec les échéances d'élaboration du SAGE Marque-Deûle il est proposé d'avancer la création du groupe de travail.

Par la suite, Maître SOLEILHAC présente les recommandations effectuées par son cabinet sur le Règlement notamment sur la dissociation entre le PAGD et le Règlement et le sommaire de ce document.

4) Suites à donner

GUIGO Josépha informe que les amendements de la séance seront intégrés dans les documents et mis à consultation du groupe de travail du **13 novembre au 26 novembre**. Les commissaires sont appelés à nous retourner leurs remarques durant ce délai (sagemarquedeule@lillemetropole.fr) avant l'envoi de ces éléments au cabinet d'avocats pour intégration dans les documents.

Ces éléments seront par la suite présentés à la CLE de janvier 2019 pour validation définitive avant engagement du processus de consultation administrative et d'enquête publique.

Mot de conclusion du Vice-Président de la Commission thématique

NOM PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE FAX	E-mail
Belland Sandrine	Mission Bassin Minier	chargée de mission environnement		sbelland@missionbassinminier.org
Gaudré Stéphanie	CAUC	Directrice Eau		
SMURAGA Stanislas	CAHC	VP eau ass.		stanislas.smuraga@gmail.com
Haeghaert Catherine	SCOT Grand Douaisis	chargée de mission		
Blondel SF	CD 62	dirige de mission		Blondel.jen.franc@pevelecaenbaull.fr
FRULOUX L.	DDTM 59	chargé mission		l.fruloux@ddtm59.org
GERY Guillaume	NEL	RUF VHM		ggery@lillemetropole.fr
TASSART Annabelle	MEL	DEA - VHM		atassart@---
DOOM Aude	CCPC	chargée mission	0320 797377	adoom@pevelecaenbaull.fr
GLAEST VJ	Chloro Agri NPC			
GORISE Emilie	NEL - Service Aménagement VHM	chef projet	0320212176	eblancaest@lillemetropole.fr
BOYER Gaëlle	CALL	Directeur eau et ass.		gboyer@aggle-lensbaill.fr

Excusés :

- BLANCART Jean-Pierre ;
- TRIQUET Judith ;
- BLANCHARD Annaïck ;
- VILLERS Anita ;
- DELABY Alain ;
- GRAS Christophe.